



OBJET : *Circulation interdite suite violences urbaines - Rues de la ville*

Le Maire de la Ville de Montargis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code de la Route et le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation suite aux violences urbaines du 29 juin 2023, dans les meilleures conditions de sécurité pour les intervenants et le public,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite :

DU VENDREDI 30 JUIN 2023 AU DIMANCHE 9 JUILLET 2023

- Rue du Loing, à partir de l'intersection rue de la Tour du Sault
- Rue Dorée, à partir du bar El Don Quijote
- Rue du Général Leclerc, jusqu'au croisement de la rue Périer
- Place Mirabeau, à partir du croisement rue Triqueti
- Place de la République, dans la partie comprise entre le Crédit Mutuel et la rue Dorée

ARTICLE 2 : La fourniture, la mise en place et l'entretien de la signalisation incomberont aux Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ◆ M. le Commissaire de Police de la circonscription de Montargis,
- ◆ M. le Responsable du SDIS,
- ◆ Mme la Directrice Générale des services de la Ville,
- ◆ M. le Directeur des Services Techniques de la Ville,
- ◆ M. le Responsable du Garage du Bourg,
- ◆ Mme la Présidente de l'UCM,
- ◆ M. le Responsable de la Société Indigo,
- ◆ M. le Responsable du SMIRTOM,
- ◆ M. et Mme les responsables exploitations des bus,

lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution,

Fait à Montargis, le 04/07/23

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis



Publié le :
Notifié le :
Certifié exécutoire le
Sous l'identification : 045-214502080-

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>